Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502420-20260427-D2026_33CFUASS-DE

COMMUNE DE RIMOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-sept avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie lieu ordinaire de ses séances publiques sous la Présidence de Madame LOHIER Fernande, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Étaient présents : 9 - BRUNEL Jean-Claude, DARDENNES Stéphane, DELEURME Olivier, DEMAY Daniel, HELBERT Alice, LOHIER Fernande, MÉTAIS Angélique, TISON Valentine, TISON Yves.
Absents : 2 - BRARD Dominique, ROUAULT Sandrine

Madame Alice HELBERT est secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 avril 2026

2026 – 33 – Approbation et Vote du CFU 2025 de la commune

Vu :
- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de Rimou ;
- le compte financier unique 2025 de la commune de Rimou ;

Considérant :
- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune de Rimou a choisi d'adopter le compte financier unique pour l'assainissement à compter de l'exercice 2025 ;

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502420-20260427-D2026_33CFUASS-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	115 065.00 €	285 700.00 €	400 765.00 €
	Recettes réalisées	38 228.64 €	259 924.44 €	298 153.08 €
	Restes à réaliser	3055 €	0 €	3 055 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	207 924.57 €	311 357.31 €	519 281.88 €
	Dépenses réalisées	56 049.72 €	257 155.12 €	313 204.84 €
	Restes à réaliser	18 000 €	0 €	18 000 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-17 821.08 €	2 769.32 €	-15 051.76 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	92 860.25 €	25 657 31 €	118 517.56 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	75 039.17 €	28 426.63 €	103 465.80 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-14 945 €	0 €	-14 945 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	60 094.17 €	28 426.63 €	85 520.80 €

Madame le Maire étant sortie et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix Pour à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE le** compte financier unique 2025 de la commune de Rimou.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire,
LOHIER Fernande

MAIRIE de RIMOU (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
HELBERT Alice

Certifié exécutoire par le maire à compter du 27/04/2026 pour avoir été publié et déposé auprès du représentant de l'état à Préfecture de Rennes.